

Adoption plénière et droit parental

Par **33esperance**, le **26/08/2015** à **13:48**

Bonjour,

J'ai une question peu commune. Mon mari a eu une aventure extra conjugale il y a 13 ans et s'est retrouvé papa d'une petite fille adorable. La mère biologique l'a reconnue 1 mois après mais n'a jamais voulu de l'enfant. Mon mari et moi même l'élevons depuis sa naissance et j'y suis attachée à un point que pour moi c'est "ma fille" et pour elle je suis sa maman. Je précise que la mère biologique n'a jamais pris contact ni ne s'est manifestée durant 13 ans. Je voudrais, avec l'accord de mon mari et à la demande de cette petite fille de 13ans que j'aime plus que tout, faire une demande d'adoption plénière. Or, faut il faire enlever son droit parental à la mère biologique qui l'a ignoré durant toutes ces années avant de faire la démarche d'adoption ? Comment procéder ? "ma fille" n'ignore rien de son passé et son papa et elle n'aspirent qu'à me faire apparaître sur le livret de famille. Merci pour votre réponse éclairée.

Par **youris**, le **26/08/2015** à **18:36**

bonjour,

dès l'instant ou cet enfant a un mère au regard de l'état civil, vous ne pouvez pas l'adopter de manière plénière, seule une adoption simple est possible.

vous pouvez consulter ce lien:

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1094.xhtml>

salutations